CERCLE SCOLAIRE
SCHULKREIS
COURTEPIN

Brochure scolaire

2025 - 2026

CERCLE SCOLAIRE
SCHULKREIS
COURTEPIN

Table des matières

Mot de la directrice	Page 2
Rentrée scolaire	
Contacts	Page 3 -4
Enseignants, enseignants spécialisés, logopédie, psychomotricité, psychologie et contacts utiles	
Ressources organisationnelles	Pages 5 – 8
Horaire journalier, Piscine et activités créatrices et manuelles, Congés et vacances 2025/26, Dates importantes, Bibliothèque, Secrétariat, Fournitures scolaires, Plan du site	
Klapp	Pages 9 - 10
Informations sur l'application Klapp, instructions pour créer annonce d'absence dans Klapp	
Absences	Pages 11 - 13
Maladies et rendez-vous, Congés spéciaux, Congés joker, KLAPP	
Accès à l'école	Pages 14 - 17
Périmètre scolaire, A pied ou à vélo, En trottinettes ou rollers, En automobile, En bus, Conseils de la police cantonale, Pédibus, Bus scolaire (Arrêts et horaires)	
Social	Pages 18 - 20
Travailleur social en milieu scolaire: coordonnées et rôle. Brigade des mineurs, Court'In Peace	
Aides à l'élève	Pages 21 -23
Compensation des désavantages, Enseignement spécialisé, Cours de langue et culture d'origine, logopédie, psychologie scolaire et psychomotricité, Devoirs surveillés	
Santé	Pages 24 - 26
Goûters, Dentiste scolaire, Contrôles médicaux, Poux, Mycoses, Verrues plantaires	
Vie numérique	Pages 27 - 29
Internet à l'école, Appareils connectés privés à l'école, Prévention écrans et médias sociaux	
Divers	Pages 30 - 34
Objets trouvés, Dégâts et assurances, Futur en tout genre Conseil des parents, Passeport vacances, activités extra-scolaires	

CERCLE SCOLAIRE
SCHULKREIS
COURTEPIN

Mot de la directrice

Chers parents,

Nous sommes ravis de vous présenter la brochure informative pour l'année scolaire 2025-2026 de notre établissement.

Vous y trouverez des détails pratiques qui vous seront utiles tout au long de l'année. La partie francophone du cercle scolaire de Courtepin accueillera plus de 400 élèves répartis en 5 classes 1-2^{H} et 16 classes 3- 8^{H}.

Chaque rentrée scolaire est une étape cruciale pour les enfants et l'équipe enseignante. Cette nouvelle année nous permettra de consolider notre travail sur le climat scolaire et l'évaluation des élèves pour les soutenir dans leurs apprentissages. Notre équipe enseignante est déterminée à aider les élèves à s'épanouir et à développer pleinement leurs capacités. Nous allons poursuive le travail autour du portfolio afin de rendre l'élève de plus en plus acteur de ses apprentissages.

Vous pouvez découvrir une présentation de l'école à l'adresse suivante : ecole-courtepin.ch Nous vous encourageons également à consulter le site de l'Etat de Fribourg qui propose un mini documentaire sur l'école obligatoire (disponible en dix langues). Vous trouverez ci-dessous le QR code vous permettant d'accéder à ce film.

Toute l'équipe enseignante du cercle scolaire de Courtepin se réjouit d'établir une collaboration dynamique et orientée vers le succès de l'élève avec vous, parents et enfants. Nous vous souhaitons une année scolaire 2025-2026 pleine de réussites et de défis !

Hélène Bertschy

Pour Nesrine Noorjan
Directrice d'école primaire

Enseignants

Fonction	Nom	Nom	Nom	Classe	Pavillon / Salle
Enseignant	Girona Tiffany	Richoz Carole		1H-2H A	E / 2.3
Enseignant	Sifonios André			1H-2H B	E / 2.2
Enseignant	Aeby Olivia	Aeby Mercedes		1H-2H C	E / 2.1
Enseignant	Schwerzmann Marina	Sansonnens Léa		1H-2H D	E / 1.2
Enseignant	Cetrangolo Natali	Sansonnens Léa		1H-2H E	E / 1.3
Enseignant	Hayrapetian Christine	Bouinio Céline		3H A	D / 0.1
Enseignant	Jonin Sarah	Corthésy Laetitia		3H B	A / 1.1
Enseignant	Rosolen Sophie	Johner Véronique		3H C	A / 1.2
Enseignant	Haan Marie Laure	Bertschy Hélène		4H A	B / 1.1
Enseignant	Zwahlen Carole	Bertschy Hélène		4H B	B / 1.2
Enseignant	Costas Monica	Zwahlen Carole		4H C	C / 0.1
Enseignant	Aguet Thierry			5H A	D / 1.2
Enseignant	Humbert Guillaume			5H B	F / 0.3
Enseignant	Cantin Laura	Python Emilie		5H C	F / 0.2
Enseignant	Fontana Myriam	Perroud Nicole		6H A	C / 0.2
Enseignant	Mollard Elodie	Python Emilie		6H B	D / 1.1
Enseignant	Piller Nicole			7H A	F / 1.2
Enseignant	Déléchamp Marion	Fragnière Pascal		7H B	F / 2.1
Enseignant	Ferreira Joel			7H C	F / 1.3
Enseignant	Marmet Pauline	Fragnière Pascal		8H A	F / 2.4
Enseignant	Riedo Saranda	Fragnière Pascal		8H B	F / 2.2
Activités créatrices	Broch Mireille	Corminboeuf Carine	Bertschy Hélène	3-8H	Barberêche
Enseignants spécialisés	Despont Caroline	Alves Fabia	Carrel Amélie		
Enseignants spécialisés	Forni Laura	Mrdovic Slavica	Bourquenoud Véronique		
Enseignants spécialisés	Minguely Valérie	Benoît Minguely Sophie			

Logopédie — Psychomotricité et Psychologie

Fonction	Nom	Téléphone	Mail	Jours de présence	Pavillon
Logopédiste	Mélanie Bacrot	026 684 85 21	melanie.andrieu@edufr.ch	Lu / Ma / Mer/ Jeu	A / 1.3
Logopédiste	Laure Kohli	026 684 25 15	laure.kohli@edufr.ch	Lu / Mer / Jeu	D / 0.3
Psychologue	Raphaël Magne	026 684 15 03	raphael.magne@edufr.ch	Lu / Mer / Jeu / Ven	D / 1.3
Psychomotricienne	Alice Schmid	077 512 66 82	alice.schmid@edufr.ch	Lu / Ma	A / 2.1

Contacts utiles

Fonction	Nom	Téléphone	Mail	Pavillon / Place
Direction	Nesrine Noorjan	026 684 85 06	dir.ep.courtepin@edufr.ch	C.2.5
Direction - Adjointe	Hélène Bertschy	026 684 85 00	adj.ep.courtepin@edufr.ch	C 2.5
Inspection des écoles	Marc Luisoni	026 305 73 81	marc.luisoni@fr.ch	Givisiez
Travailleur social scolaire	Yves Borgeaud	026 684 85 13	yves.borgeaud@edufr.ch	D.1.4
Cours d'appui français	Laurence Blanchard		laurence.blanchard@edufr.ch	B.0.1
Catéchisme catholique	Marie-France Kilchoer	079 866 27 23	marie-france.kilchoer@cath-fr.ch	
Catéchisme réformé	Sophie Campiche	079 482 87 72	campichesophie@gmail.com	
Secrétariat FR	Chantal Perroud	026 684 85 00	sekretariat.ps.courtepin@edufr.ch	C.2.4
Secrétariat DE	Simone Monney	026 684 85 00	sekretariat.ps.courtepin@edufr.ch	C.2.4
Devoirs surveillés	Chantal Perroud	026 684 85 00	sekretariat.ps.courtepin@edufr.ch	C.2.4
Transport scolaire	Chantal Perroud	026 684 85 00	sekretariat.ps.courtepin@edufr.ch	C.2.4
Objets trouvés	Simone Monney	026 684 85 00	sekretariat.ps.courtepin@edufr.ch	C.2.4
Bibliothèque scolaire	Florence Mamié	026 684 85 20	biblio.1784@gmail.com	E / sous-sol
Présidente conseil des parents	Nadia Dupré		cp-er@ecolecourtepin.ch	
Crèche / AES	Marie-Claude Peruzzi	026 684 29 00	carre.de.sable.association@gmail.com	Courtepin
Accueil familial de jour / District du Lac	Emmanuelle Burri	079 912 84 93	info@kibelac.org	Morat
Introduction au suisse allemand « Rägeboge »	Noéla Wirth	026 684 18 34	habitants@courtepin.ch	Bâtiment communal

Horaire journalier

Classe	Heurs	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1 H	07h50-11h35	Enseignement	Congé	Enseignement	Enseignement	Congé
	13h25-15h15	Congé	Enseignement	Congé	Congé	Congé

Classe	Heurs	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
2 H	07h50-11h35	Enseignement	Enseignement	Congé	Enseignement	Enseignement
	13h25-15h15	Enseignement	Congé	Congé	Enseignement	Enseignement

Classe	Heurs	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3 H	07h50-11h35	Enseignement	½ classe Congé	Enseignement	½ classe Congé	Enseignement
	13h25-15h15	Enseignement	Enseignement	Congé	Enseignement	Enseignement

Classe	Heurs	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
4 H	07h50-11h35	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
	13h25-15h15	Enseignement	½ classe Congé	Congé	½ classe Congé	Enseignement

Classe	Heurs	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
5-8 H	07h50-11h35	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
	13h25-15h15	Enseignement	Enseignement	Congé	Enseignement	Enseignement

Piscine et activités créatrices et manuelles

Les cours de natation– Organisation des déplacements
Lieu : Centre PROF-IN, Courtepin
1H–4H : Déplacement en bus scolaire
5H–8H : Déplacement à pied. En cas de transport en bus l'après-midi : présence requise à l'école à 13h15
Le planning sera transmis directement par les enseignants.

Les activités créatrices manuelles des **3-4H** et les activités créatrices textiles des **5-8H** ont lieu à Barberêche. Le planning vous sera transmis directement par les enseignants. Les trajets s'effectuent en bus scolaire. **Départ Matin : 07h45** **Départ Après-midi : 13h15**

Veuillez tenir compte de cet horaire et veiller à la ponctualité de votre enfant. Afin de maintenir le bon déroulement des transports, une charte de comportement pour les passagers est à remplir et signer à chaque début d'année scolaire.

Plan du site

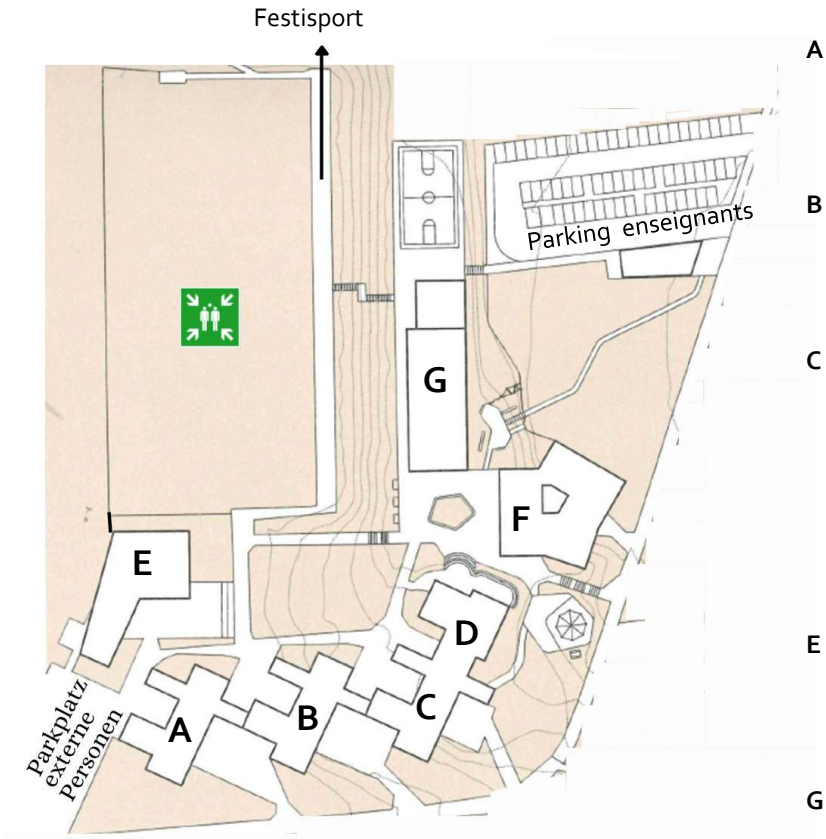

A Psychomotricité (A / 2.1)
Logopédie francophone (A.1.3)
Cours de langue commune (A / 0.1)

B Accueil extrascolaire (AES)
Cours de langue commune (B / 1.3)

C - D Direction (C.2.5)
Secrétariat (C.2.4)
Psychologues scolaires (D / 1.3)
Travailleurs sociaux scolaires (D / 1.4)
Logopédie (D / 0.3)

E Salle d'accueil (E / 0.3)
Bibliothèque (sous-sol; E / -1.1)
Salle des maîtres (E / 0.4)

G Halle de Gym
Activités créatrices manuelles (ACM)

Fournitures scolaires

L'organisation du matériel scolaire au sein des écoles a évolué ces dernières années. Les parents n'ont plus à équiper leur enfant de fournitures telles que crayons de couleurs et gommes par exemple. Certains effets personnels des élèves, tels que les pantoufles ou le sac, restent sous votre responsabilité. Durant l'été, l'enseignant titulaire de votre enfant vous adressera un courrier contenant toutes les informations nécessaires concernant les affaires à prévoir.

Les élèves sont responsables de prendre soin de leur matériel et du matériel prêté. En cas de pertes ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut vous être facturé. Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation si le matériel peut encore être utilisé.

Congés et vacances 2025/26

Nom	Début	Fin
Vacances d'automne	13.10.2025	24.10.2025
Immaculée Conception	08.12.2025	08.12.2025
Vacances de Noël	22.12.2025	02.01.2026
Vacances de Carnaval	16.02.2026	20.02.2026
Vacances de Pâques	03.04.2026	17.04.2026
1er mai	01.05.2026	01.05.2026
Ascension et pont	14.05.2026	15.05.2026
Pentecôte	25.05.2026	25.05.2026
Fête-Dieu et pont	04.06.2026	05.06.2026
Vacances d'été	13.07.2026	26.08.2026

2025		Août August				
Lu	Mo		4	11	18	25
Ma	Di		5	12	19	26
Me	Mi		6	13	20	27
Je	Do		7	14	21	28
Ve	Fr	1	8	15	22	29

2025		Septembre September				
Lu	Mo	1	8	15	22	29
Ma	Di	2	9	16	23	30
Me	Mi	3	10	17	24	
Je	Do	4	11	18	25	
Ve	Fr	5	12	19	26	

2025		Octobre Oktober				
Lu	Mo		6	13	20	27
Ma	Di		7	14	21	28
Me	Mi	1	8	15	22	29
Je	Do	2	9	16	23	30
Ve	Fr	3	10	17	24	31

2025		Novembre November				
Lu	Mo	3	10	17	24	
Ma	Di	4	11	18	25	
Me	Mi	5	12	19	26	
Je	Do	6	13	20	27	
Ve	Fr	7	14	21	28	

2025		Décembre Dezember				
Lu	Mo	1	8	15	22	29
Ma	Di	2	9	16	23	30
Me	Mi	3	10	17	24	31
Je	Do	4	11	18	25	
Ve	Fr	5	12	19	26	

2026		Janvier Januar				
Lu	Mo		5	12	19	26
Ma	Di		6	13	20	27
Me	Mi		7	14	21	28
Je	Do	1	8	15	22	29
Ve	Fr	2	9	16	23	30

2026		Février Februar				
Lu	Mo	2	9	16	23	
Ma	Di	3	10	17	24	
Me	Mi	4	11	18	25	
Je	Do	5	12	19	26	
Ve	Fr	6	13	20	27	

2026		Mars März				
Lu	Mo	2	9	16	23	30
Ma	Di	3	10	17	24	31
Me	Mi	4	11	18	25	
Je	Do	5	12	19	26	
Ve	Fr	6	13	20	27	

2026		Avril April				
Lu	Mo		6	13	20	27
Ma	Di		7	14	21	28
Me	Mi	1	8	15	22	29
Je	Do	2	9	16	23	30
Ve	Fr	3	10	17	24	

2026		Mai Mai				
Lu	Mo		4	11	18	25
Ma	Di		5	12	19	26
Me	Mi		6	13	20	27
Je	Do		7	14	21	28
Ve	Fr	1	8	15	22	29

2026		Juin Juni				
Lu	Mo	1	8	15	22	29
Ma	Di	2	9	16	23	30
Me	Mi	3	10	17	24	
Je	Do	4	11	18	25	
Ve	Fr	5	12	19	26	

2026		Juillet Juli				
Lu	Mo		6	13	20	27
Ma	Di		7	14	21	28
Me	Mi	1	8	15	22	29
Je	Do	2	9	16	23	30
Ve	Fr	3	10	17	24	31

Ressources organisationnelles

Dates importantes

Classes		Activité	Date
📌	Toutes	Rentrée scolaire	28.08.2025
	Toutes	Journée à pied à l'école	19.09.2025
📌	Toutes	Journée sportive	26.09.2025
	Toutes	Journée du lait	30.10.2025
	7H	Journée « Futur en tous genres »	13.11.2025
	Toutes	Loto	15.11.2025
	Toutes	Journée pédagogique - congé élèves	date à déterminer
📌	5Hb-6Ha-6Hb	Camp de ski 1	19 au 23.01.2026
📌	5Hc-5Ha-7Ha-7Hc	Camp de ski 2	02 au 06.02.2026
📌	7Hb-8Ha-8Hb	Camp de ski 3	09 au 13.03.2026
	Toutes	Carnaval de Courtepin	06-07.02.2026
	Futurs 1H	Réunion d'information	24.02.2026
📌	2-8H	Journée jeux	08.05.2026
📌	3H	Semaine culturelle	dates à déterminer
📌	4H	Camp vert 1	15 au 17.06.2026
📌	2H	Camp vert 2	18-19.06.2026
	Toutes	Clôture	10.07.2026
	Durant les activités marquées d'un 📌 , les congés jokers ne sont pas acceptés .		

Bibliothèque

Pour l'école
Mar & Jeu de 13h00 – 13h20 & 15h20 – 16h00
Pour le public
Jeu de 17h00 – 19h00

Pavillon E, sous-sol
Rte de l'Ecole 17, 1784 Courtepin

026 684 85 20

biblio.1784@gmail.com

Florence Mamié et Carmen Carrel

L'offre de la bibliothèque scolaire s'adresse aux enfants de la 1H à la 8H.

La bibliothèque est fermée durant les vacances scolaires.

Secrétariat

Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h45
L'après-midi sur rendez-vous uniquement

Pavillon C Salle 2.4
Rte de l'Ecole 21, 1784 Courtepin

026 684 85 00

sekretariat.ps.courtepin@edufr.ch

Simone Monney et Chantal Perroud

Le secrétariat est fermé durant les vacances scolaires.

Application Klapp

La communication Parents école s'est modernisée. Le cercle scolaire de Courtepin utilise l'application Klapp pour communiquer avec les parents pour toute information non confidentielle.
Vous pouvez utiliser ce moyen de communication uniquement en ligne ou en installant l'application sur votre téléphone portable ou votre tablette.
Vous trouverez ci-joint les informations pour vous connecter à l'application, le concept de communication, le concept d'annonce d'absence et différents tutoriels. Les absences sont à annoncer via l'outil « absence » afin de vous éviter des téléphones inutiles.
Les messages sont utilisés pour toutes les autres occasions.

	Horaire d'envoi : Pas de messages envoyés avant 7h et après 19h sauf urgence. Les messages urgents doivent être envoyés au secrétariat. Les enseignants ne consultent pas Klapp durant les heures d'enseignement.
	Absence : Créer une absence avant le début des cours (marche à suivre annexée).
	Taille message : Messages courts et clairs
	Objet : Un titre court, mais qui indique immédiatement le sujet… - Absence - Jours Joker - Demande de congé - Demande : Entretien téléphonique
	Administration école : La communication avec le secrétariat peut se faire également sur Klapp.
	Traduction : Un outil de traduction est disponible à l'intérieur de l'application. Ainsi, les parents parlant une langue étrangère peuvent écrire leur message dans leur langue d'origine et celui-ci peut être traduit directement par l'enseignant, et inversement. Attention, la traduction peut apporter des interprétations différentes.
	Liste Tutoriels : Liste Tutoriels 1ère connexion Gestion des absences

Klapp – Annonce d'absence

1

Aller sur la page d'accueil Klapp et cliquer sur l'icône du stylo

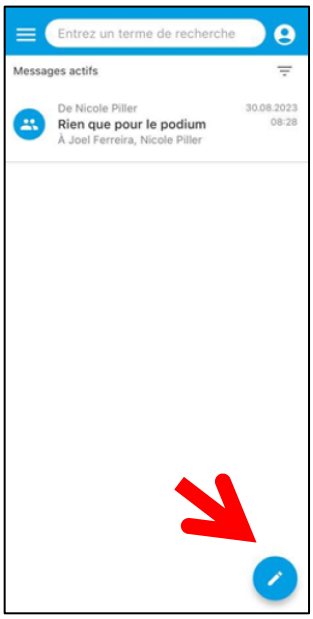

2

Sélectionner «Nouvelle absence»

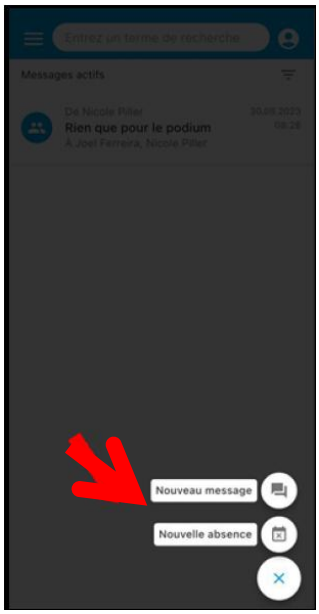

3

Sélectionner l'enfant qui est malade. Important si fratrie !

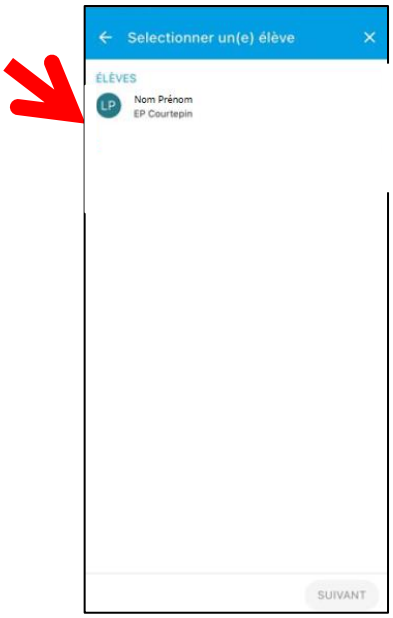

4

Cliquer sur «suivant»

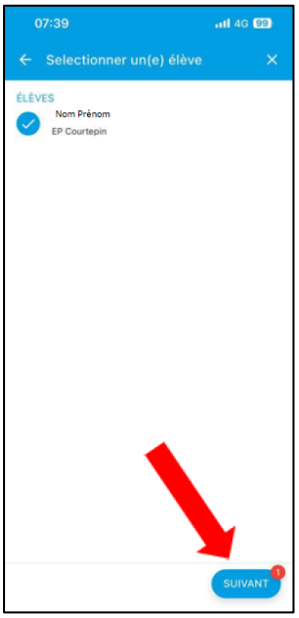

5

Inscrire le temps d'absence et cliquer sur «suivant».

6

Ecrire le motif. Si nécessaire ajouter une pièce jointe (certificat / rendez-vous) Cliquer sur «envoyer».

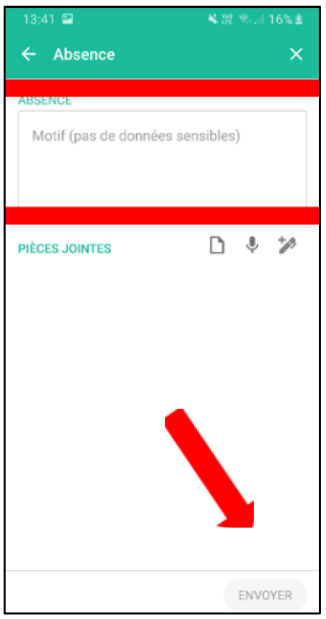

Maladies et rendez-vous

Toute maladie ou absence de votre enfant en classe doit être annoncée **AVANT** le début de la classe :

- Par KLAPP (Nouvelle Absence) ou
- Par téléphone au secrétariat de l'école **entre 7h30 et 7h50** au 026 684 85 00.

Si aucun message n'est transmis à l'école de votre part, un dispositif de recherche est engagé. Les frais éventuels incomberont dès lors aux parents.
Pour les absences qui durent plus de 4 jours de classe, un certificat médical est exigé.
Les week-ends, congés, vacances ne comptent pas dans ces 4 jours.

Disparition d'élève : procédure

Afin de pouvoir agir rapidement en cas de disparition d'un élève sur le chemin de l'école, les enseignants utilisent la procédure suivante :

- Lorsqu'un(e) enseignant(e) constate une absence non annoncée, il contacte immédiatement les parents ou la personne de contact pour déterminer ce qu'il en est.
- **Si** les parents ou la **personne** de contact indiquée sur la fiche d'identité **ne** sont **pas joignables**, il passe le relais à la responsable d'établissement ou à l'administration communale qui **avertira la police** après 20 à 30 minutes de recherche.

Disparition d'élève : cadre légal

Article 32 (LS) : Violation des obligations scolaires

§ 1 Les parents sont responsables de la fréquentation de l'école par leur enfant.

§ 2 Toute personne qui, intentionnellement ou par négligence, n'aura pas satisfait à son obligation d'envoyer un ou une enfant en âge de scolarité obligatoire dans une école publique ou privée, ou de lui dispenser un enseignement à domicile autorisé, sera punie d'une amende de 100 à 5000 francs prononcée par la préfecture.

§ 3 La décision de la préfecture est communiquée à la Direction lorsqu'elle est devenue définitive et exécutoire.

Article 39 : Absence imprévue

§ 1 En cas d'absence imprévue d'un ou d'une élève, notamment en cas de maladie ou d'accident, les parents en avisent immédiatement l'établissement, en indiquant le motif de l'absence.

§ 2 Lorsque l'établissement ne reçoit pas d'avis des parents, il prend contact sans délai avec eux ou avec les personnes désignées par eux pour déterminer la cause de l'absence. Si l'absence reste inexpliquée, l'établissement entreprend des recherches, le cas échéant avec l'aide des communes, et est habilité à prendre toute mesure utile pour retrouver l'élève. Les frais éventuels en découlant sont à la charge des parents.

§ 3 L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée au moyen d'un certificat médical adressé à la direction d'établissement, dès qu'elle dépasse quatre jours de classe consécutifs, week-ends et jours fériés non compris, ou en cas d'absences répétées.

§ 4 La demande de dispense d'un cours particulier ou d'une activité scolaire est accompagnée d'un certificat médical si elle est motivée par des raisons de santé.

§ 5 D'autres justifications écrites peuvent être exigées lors d'absences dues à d'autres motifs.

§ 6 A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées. Si l'absence a interféré avec une période d'examens officiels, des mesures spécifiques doivent être prises.

Congés spéciaux

Les congés sont fixés dans le règlement de la loi scolaire, art. 37 et 38.
Toute demande de congé pour prolongation de vacances ou pour motif de convenance personnelle sera en principe rejetée que ce soit en début, pendant ou à la fin de l'année scolaire.

- Les demandes de congé jusqu'à 20 jours doivent être adressées à la direction d'établissement, par écrit et argumentées **au minimum 1 mois à l'avance**

Un formulaire est disponible auprès du secrétariat et sur le site internet de l'école.

Congés spéciaux : cadre légal

Article 21 LS : Congés spéciaux
§ 1 Le Conseil d'Etat édicte des dispositions sur l'octroi de congés spéciaux à des établissements, à des classes ou à des élèves.
§ 2 Sur annonce préalable, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours «joker») sans présenter de motif. Les conditions et modalités sont fixées par le Conseil d'Etat.

Article 37 RLS : Congé à un ou une élève (art. 21 LS) – Principes
§ 1 Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels Que :

a) un événement familial important ;
b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;
c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement ;
d) à l'école du cycle d'orientation, un stage, un examen ou un autre événement relevant de l'orientation professionnelle s'il ne peut être effectué en dehors du temps scolaire.

Article 38 RLS : Congé à un ou une élève (art. 21 LS) – Procédure
§ 1 La demande de congé est présentée par écrit suffisamment à l'avance, à tout le moins dès que le motif est connu, à la direction d'établissement. Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative, et signée des parents.
§ 2 La demande indique combien d'enfants sont concernés et leur année de scolarité. Dans le cas d'enfants scolarisés à l'école primaire et à l'école du cycle d'orientation, une décision commune des directions d'établissement est exigée.
§ 3 La décision est communiquée aux parents par écrit.
§ 4 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées. Si le congé interfère avec une période d'examens officiels, des mesures spécifiques doivent être prises.
§ 5 Les directions d'établissement sont compétentes pour décider des congés jusqu'à quatre semaines ou vingt jours par année scolaire. Au-delà, la Direction est compétente.

Congés joker

Depuis le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant **quatre demi-jours** de classe par année scolaire (jours «joker») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a).
Les annonces de jours "Joker" sont à annoncer par Klapp**, au moins 7 jours à l'avance**. Un formulaire est également disponible sur le site internet de l'école et auprès du secrétariat, l'annonce par Klapp est suffisante.
Les dates pendant lesquelles les jours joker ne peuvent pas être utilisés se trouvent en page 8 de ce document.

Cadre légal

Article 36a RLS : Jours Joker (art.21 § 2 LS)

1. Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 RLS et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.
2. En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.
3. Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.
4. En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.
5. Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins 1 semaine à l'avance.
6. Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Accès à l'école

Périmètre scolaire

Les enfants arriveront à l'école au **plus tôt 20 minutes** avant le début des cours. Deux enseignants surveillent les élèves dans la cour de récréation 10 minutes avant le début des cours **et 10 minutes** après la fin de l'école. En dehors de ces heures, les parents sont responsables de leur(s) enfant(s).

À pied

Pour savoir si des lignes Pédibus existent dans votre quartier, merci de contacter soit la coordinatrice Pedibus, soit le conseil des parents.

En trottinette, à vélo ou rollers

Nous encourageons les élèves à se déplacer à pied ou à vélo. Les enfants des classes enfantines n'ont pas le droit de venir à vélo à l'école.
Pour des raisons de sécurité, il est déconseillé de venir à l'école en trottinette, en rollers, en skaterunner ou en skate. L'usage de ces engins est interdit dans la cour de récréation de 7h30 à 16h.
L'école décline toute responsabilité en cas de dégâts ou vol des vélos et trottinettes.
Rappel du cadre légal : À partir de 16 ans, les jeunes ont le droit de conduire une trottinette électrique en Suisse. Un permis de conduire spécifique n'est pas requis. Entre 14 et 16 ans, ils doivent être titulaires d'un permis de catégorie M ou G.

En bus

Un service de transport scolaire est organisé pour les familles habitant les villages de Villarepos, Wallenried, Pensier et Barberêche, ainsi que pour certains quartiers de Courtepin dont le trajet jusqu'à l'école est réputé dangereux selon le plan de dangerosité de la commune.

Avec la voiture

L'accès en voiture à l'école par la route de l'école à Courtepin ou le chemin des écoles à Courtaman est interdit.
Les contrevenants seront dénoncés à la préfecture. Un dépose-minute est à votre disposition à la route du Postillon.

<u>Règles de bon fonctionnement du dépose-minute (source ate)</u>
- Une zone de dépose-minute n'est pas un stationnement de courte durée.
- La conductrice, le conducteur reste idéalement au volant de sa voiture. L'enfant sort seul du véhicule.
- Les enfants montent et descendent uniquement au dépose-minute.
- Les enfants montent et descendent uniquement du coté opposé à la route.

<u>Lors de la dépose</u>
- Le véhicule ne s'arrête que le temps nécessaire à la dépose de l'enfant.
- Les enfants quittent la zone de dépose-minute rapidement.

<u>Lors de la reprise</u>
- Les enfants attendent leurs parents au dépose-minute.
- Les véhicules restent le moins longtemps possible à l'arrêt.

Bus scolaire

A partir de l'année scolaire 2025/2026, l'ensemble des transports scolaires sera organisé exclusivement par les Transports publics fribourgeois (TPF).

Sécurité et comportement dans le bus

La sécurité des enfants est une priorité absolue. Tous les véhicules sont équipés de ceintures de sécurité. Avant le départ, les chauffeurs vérifient que tous les enfants sont correctement attachés. Pour des raisons de ponctualité, il n'est toutefois pas possible de vérifier la présence de chaque enfant. Les chauffeurs s'efforcent de maintenir la discipline dans le bus, mais ils ne peuvent pas toujours avoir une vue d'ensemble de ce qui se passe à l'arrière du bus. Tout comportement inapproprié doit être signalé au secrétariat de l'école ou au travailleur social de l'école. Pendant le trajet en bus, les élèves sont sous la garde de la commune ainsi que de l'entreprise de transport.

Surveillance et responsabilités

L'école assume la responsabilité des élèves 10 minutes avant le début des cours et 10 minutes après la fin des cours. Pendant ce temps, une surveillance est également assurée à l'arrêt de bus du centre scolaire.

Les parents ont la responsabilité de veiller à la sécurité de leur enfant sur le trajet jusqu'à l'arrêt de bus, y compris à l'arrêt de bus. Ils doivent s'assurer que leur enfant respecte le code de la route et adopte un comportement prudent afin d'éviter tout danger.

Les chauffeurs des TPF sont chargés de transporter les élèves dans le respect des horaires, en garantissant un service fiable et sécurisé.

Que faire si le bus a été raté ?

- Arrêt dans le village : l'enfant rentre à la maison et les parents le conduisent à l'école.
- École : l'enfant retourne chez l'enseignant ou au secrétariat.

Communication et absences

Le secrétariat de l'école est votre principal interlocuteur pour le transport scolaire. Chaque chauffeur permanent a accès à Klapp et peut y consulter les absences signalées. Pour des raisons de protection des données, les coordonnées des chauffeurs ne peuvent pas être communiquées.

Informations supplémentaires

Des informations détaillées sur la sécurité, la notification des absences, la charte de comportement et les horaires seront communiquées ultérieurement aux familles concernées. L'inscription s'effectue fin juin début juillet de chaque année.

Inscriptions -informations

Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h45
L'après-midi sur rendez-vous uniquement

Pavillon c, salle 2.4
Rte de l'Ecole 21, 1784 Courtepin

026 684 85 00

sekretariat.ps.courtepin@edufr.ch

Chantal Perroud

Le secrétariat est fermé durant les vacances scolaires.

Nos conseils de sécurité routière pour la rentrée scolaire

En tant que parents, vous avez un rôle primordial à jouer : éduquer votre enfant à la sécurité routière ! En montrant l'exemple, vous l'aidez à adopter un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences.

- Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles et la manière de les aborder ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- S'arrêter, regarder, écouter : c'est la méthode pour traverser !

A vélo, pas avant l'âge

Même si la loi autorise les enfants dès 6 ans à circuler seuls sur les routes principales, ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables de réagir correctement dans toutes les situations ni de coordonner leurs mouvements pour effectuer une présélection.

- Seuls les vélos équipés selon les exigences légales sont admis sur la route ;
- Porter un casque réduit fortement le risque de blessures graves à la tête ;
- Les trottoirs sont réservés aux piétons. On ne peut les emprunter qu'en poussant son vélo !

Être vu

Si le conducteur avait 1 seconde de plus pour réagir, un accident sur deux pourrait être évité.

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et contrastés ;
- Par faible luminosité, des accessoires réfléchissants sont perçus à 100m déjà.

Pensez-y lors de vos prochains achats (veste, chaussures, sac,…) !

En voiture

Renoncez au maximum à votre rôle de parents taxi : chaque véhicule constitue un danger de plus.

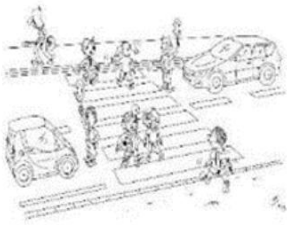

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,… ;
- Sans oublier que les places les plus sûres sont à l'arrière ;
- Ne vous garez pas n'importe où et n'importe comment, mais utilisez les places prévues ; Faites descendre ou monter votre enfant du côté du trottoir ;
- Cédez toujours la priorité aux piétons en vous arrêtant complètement ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !

POLICE CANTONALE
Education routière
+41 26 305 20 30
www.policefr.ch

Pedibus – se rendre à pied à l'école

Le Pedibus est un système d'accompagnement à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte.

Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus. Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus. Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

Son potentiel est flexible et adaptable à diverses situations.

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !

Pas encore de ligne Pedibus dans votre quartier ? C'est le moment d'agir, contactez-nous : fribourg@pedibus.ch

Avantages du Pedibus :

- Les élèves arrivent disposés à l'apprentissage en classe, selon le témoignage d'enseignants
- Le Pedibus permet de diminuer le trafic aux abords de l'école
- Les élèves sont pris en charge en toute sécurité sur le trajet de l'école par un ou plusieurs adultes
- Aller à pied à l'école favorise la santé par l'activité physique
- Ce système permet de créer des liens entre élèves et enfants, parents et grands-parents

JOURNÉE INTERNATIONALE À PIED À L'ÉCOLE

Journée internationale à pied à l'école 2025

VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025

La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient: fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 – www.pedibus.ch

PEDIBUS

Pour une mobilité d'avenir ate

Travailleur social en milieu scolaire

Borgeaud Yves

026 684 85 13

Yves.Borgeaud@edufr.ch

Du lundi au jeudi

Rôle du TSS

Les TSS peuvent être sollicités en tout temps par les parents comme par les enfants. Les enfants ont depuis cette année 2025 une possibilité supplémentaire de prendre contact avec les travailleurs sociaux via une boîte au lettre fixés à la porte du bureau D.1.4. Ils peuvent y déposer une demande de rencontre en y inscrivant simplement leur nom et leur classe.

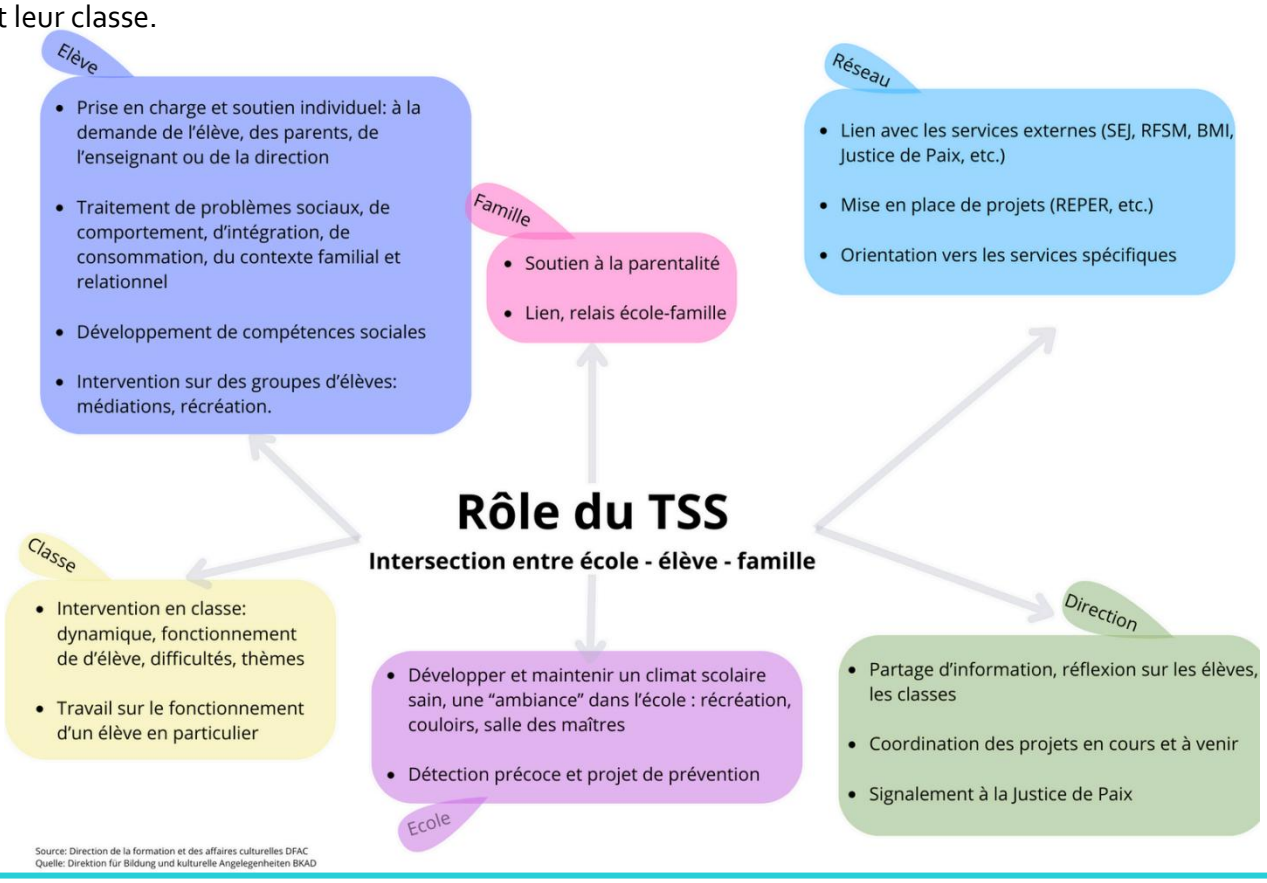

Prévention de la brigade des mineurs

Les chargés de prévention de la brigade des mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H. Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits, mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :
https://www.fr.ch/police-et-securite/prevention/brigade-des-mineurs

Court'In Peace est un projet développé par un groupe de travail de l'école de Courtepin. Les fondements de ce projet sont basés sur le programme Peacemakers de l'institut NBCI. L'objectif de ce projet est de réduire la violence à l'école et de promouvoir la coexistence pacifique. La présence des Peacemakers contribue grandement à créer une culture saine de la vie ensemble sur la cour de récréation.

Link

Les Peacemakers

A partir de la 5H, deux élèves par classe exercent le rôle de Peacemaker durant l'année scolaire. Ce sont des enfants volontaires et élus par leur classe.

Le rôle des Peacemakers

Ils aident leurs camarades de classe face à de petits problèmes et conflits.
Ils participent normalement aux pauses et interviennent lorsqu'ils y sont sollicités par un autre élève. Ils peuvent également proposer leur soutien à des élèves pour la pacification d'un conflit. Les enfants impliqués dans le conflit décident d'accepter ou non cette aide. Pendant la pause, les Peacemakers portent un gilet bleu pour que les autres enfants puissent les reconnaître. Les Peacemakers utilisent "Les trois doigts" et "le pont de la paix" en tant qu'instruments principaux pour accompagner et aider à résoudre les conflits. Ces outils de gestion de conflits invitent les Peacemakers à créer un espace de parole et d'écoute bienveillant.

La formation des Peacemakers

Les Peacemakers sont régulièrement soutenus par les enseignants et conseillés par leurs coachs. Tout au long de l'année scolaire, ils ont régulièrement l'occasion de participer à des formations pour réfléchir à leurs expériences et exercer de nouvelles mises en pratique dans des jeux de rôles.

Les outils

Le pont de la paix est également peint à différents endroits au sol de l'espace de récréation et disponible dans les classes, afin de permettre aux enfants qui le souhaitent de l'utiliser pour résoudre leurs conflits, sans forcément faire intervenir les Peacemakers.

Projet en mouvement

Au cours des dernières années, le projet s'est constamment développé et amélioré grâce aux expériences des enfants, des coachs et des enseignants.
Depuis 2023, les Peacemaker ont pour nouvelle mission de présenter le pont de la paix dans leur classe afin de pouvoir l'utiliser également comme outil de gestion des conflits en classe. Nous leur avons expliqué l'outil simplifié des "trois doigts" qu'ils ont ensuite présenté aux classes de 1-4H.

Les étapes du pont de la paix et des trois doigts

1. Dire/ expliquer l'un après l'autre ce qu'il s'est passé. Une fois que chacun s'est exprimé et a écouté l'autre, il est nécessaire de passer à la deuxième étape afin de ne pas rester sur des oppositions éventuelles.
2. Exprimer l'un après l'autre, en se regardant, ce que l'on a ressenti dans son cœur/dans son corps (les émotions vécues et ressenties).
3. Exprimer l'un après l'autre ses besoins/ ses idées pour que cette situation ne se reproduise plus et pour trouver les bases d'une nouvelle manière d'être ensemble.
4. Le point 4 du pont de la paix est un "accord oral" sur la solution pacifique choisie par les jeunes concernés. Ce point n'est pas repris dans les "trois doigts" car l'adulte ou le Peacemaker accompagne le processus jusqu'à l'accord final entre les enfants (point 3).

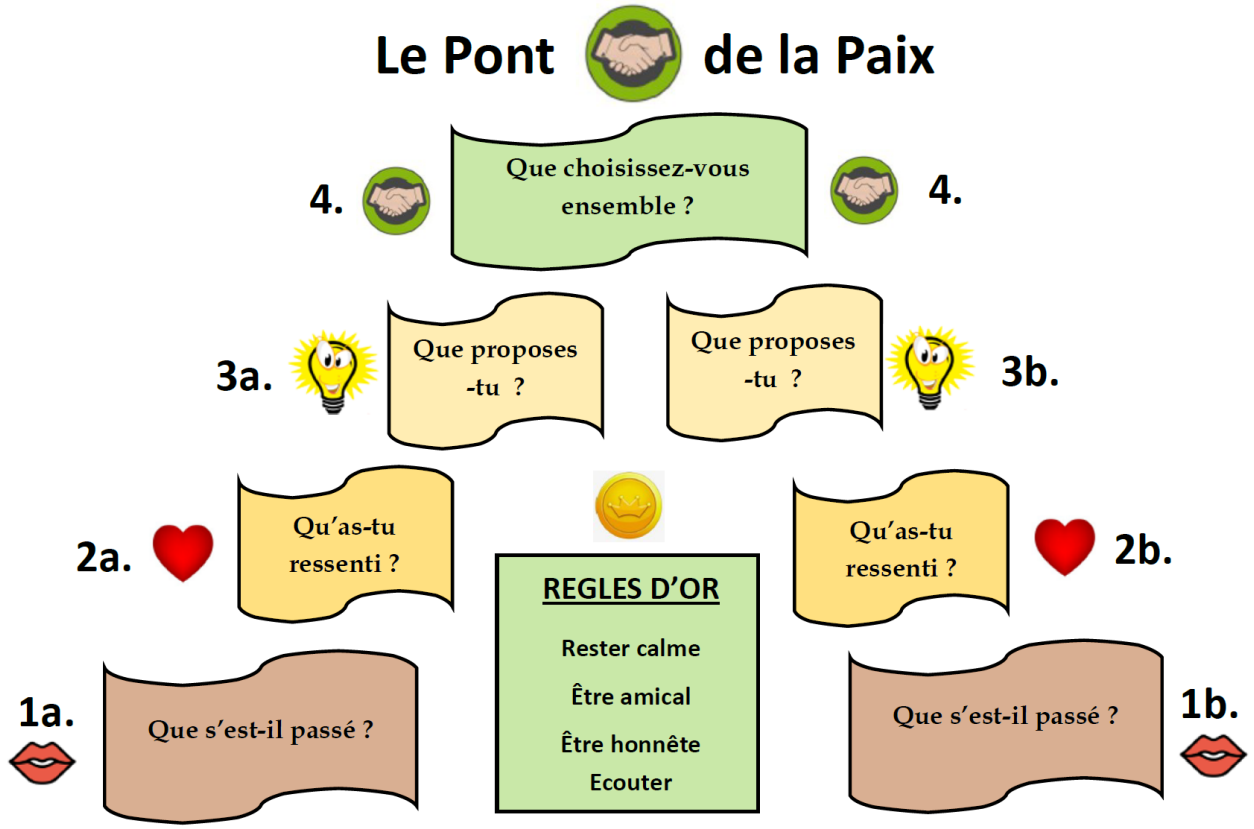

Trois doigts

Le pont de la paix pour les 1-4H.

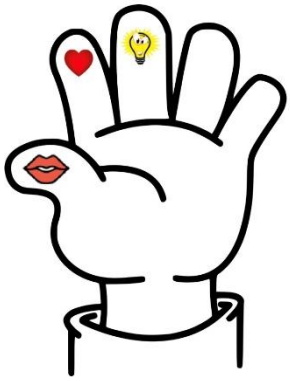

Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin), mais ne nécessitent pas une mesure d'aide de pédagogie spécialisée.

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixées par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :
http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.html

Enseignement spécialisé MAO-MAR

Plusieurs enseignants spécialisés travaillent au sein de l'école pour soutenir les élèves à besoins éducatifs particuliers.
Il existe deux types de mesures de soutien, les mesures d'aide renforcée (MAR) et les mesures d'aide ordinaire (MAO).

- Les élèves ayant une MAR ont un projet pédagogique individualisé, avec des objectifs adaptés. Un certain nombre d'unités leur est attribué individuellement.
- Les élèves ayant une MAO suivent le programme de leur degré ou peuvent avoir un programme adapté.
- Le nombre d'unités est donné pour le groupe d'élèves.

Les unités peuvent être dispensées sous différentes formes de travail :

- travail individuel
- en petit groupe
- en classe complète

Les enseignants titulaires et spécialisés collaborent pour répondre aux besoins des élèves.

Cours de langue et culture d'origine

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.
Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.
Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet :
www.fr.ch/dfac/apprentissage-des-langues/cours-de-langue-et-de-culture-dorigine-lco

Aides à l'élève
Enseignement spécialisé

Les offres (logopédie, psychologie scolaire et psychomotricité) sont disponibles pour les élèves de l'école publique pendant toute la période scolaire obligatoire et sont gratuites pour les parents. Les spécialistes sont tenus au secret professionnel.

Logopédie

Le service logopédique est responsable de la prévention, de la clarification, de la thérapie et du conseil en cas de troubles de la communication, de la parole, de la compréhension du langage, de la parole, de la lecture et de l'écriture, de la voix, de la déglutition et de la compréhension mathématique.
Les parents, éventuellement en collaboration avec les enseignants, sont responsables de l'inscription.
De plus amples informations sont disponibles sur le site web du SLPPI.

Logopédiste	**Mélanie Bacrot**	**026 684 85 21**	melanie.andrieu@edufr.ch	**Lu / Ma / Mer/ Jeu**	**A.1.3**
Logopédiste	**Laure Kohli**	**026 684 25 15**	laure.kohli@edufr.ch	**Lu / Mer / Jeu**	**D.0.3**

Psychologie scolaire

Le service de psychologie scolaire aide les enfants et les adolescents à faire face à des problèmes qui peuvent affecter les aspects sociaux, intellectuels et émotionnels. Ces difficultés peuvent affecter des domaines tels que l'apprentissage, les fonctions cognitives, l'attention, la concentration et l'hyperactivité, le comportement et les relations sociales, la confiance en soi, l'estime de soi, les peurs, les émotions, les relations familiales et les réactions psychosomatiques.
Les parents, éventuellement en collaboration avec les enseignants, sont responsables de l'inscription. De plus amples informations sont disponibles sur le site web du SLPPI.

Psychologue	**Raphaël Magne**	**026 684 15 03**	raphael.magne@edufr.ch	**Lu / Mer / Jeu / Ven**	**D.1.3**

Psychomotricité

Le service de psychomotricité soutient les enfants et les adolescents qui ont des problèmes moteurs ou émotionnels, des problèmes de comportement ou des difficultés dans leurs relations avec les autres.
Il intervient de manière préventive, clarifie et mène des conversations ainsi que des thérapies individuelles et de groupe axé sur le corps. Grâce à la psychomotricité, les enfants et les adolescents acquièrent une plus grande joie de bouger et des compétences en mouvement, une plus grande responsabilité et autonomie, des compétences sociales et une plus grande confiance en eux-mêmes et en les autres.
Les parents, éventuellement en collaboration avec les enseignants, sont responsables de l'inscription.
De plus amples informations sont disponibles sur le site web du SLPPI.

Psychomotricienne	**Alice Schmid**	**077 512 66 82**	alice.schmid@edufr.ch	**Lu / Ma**	**A.2.1**

Devoirs surveillés

Un service d'aide aux devoirs est organisé dans l'école moyennant une participation annuelle financière de la part des parents.

- **Jours et horaires :**
  - L'aide aux devoirs se déroule les lundi, mardi et jeudi de 15h25 à 16h25.
- **Frais annuels :**
  - Parents travaillant chez Micarna : CHF 300.-
  - Autres parents : CHF 500.-
  - Les frais restants sont pris en charge par la commune.
- **Particularités :**
  - L'aide aux devoirs est un temps d'apprentissage encadré, ce n'est pas un cours de soutien scolaire.
  - La participation est obligatoire pour les élèves inscrits.
  - Une inscription est possible à tout moment de l'année scolaire.
  - Aucune aide aux devoirs n'est prévue les jours fériés.
  - Le retour des enfants à la maison est sous la responsabilité des parents.
- **Inscription :**
  - L'inscription s'effectue à l'aide d'un formulaire en ligne, envoyé à tous les parents à la fin de l'année scolaire précédente.

Ce soutien permet à votre enfant de réaliser ses devoirs dans un environnement calme et structuré.

Informations

Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h45
L'après-midi sur rendez-vous uniquement

Pavillon C.2.4
Rte de l'Ecole 21, 1784 Courtepin

026 684 85 00

sekretariat.ps.courtepin@edufr.ch

Chantal Perroud

Le secrétariat est fermé durant les vacances scolaires.

Service dentaire scolaire :

Dans le canton de Fribourg, un examen dentaire annuel est obligatoire pour tous les enfants. Ce contrôle peut être effectué par un dentiste privé ou par le service dentaire scolaire présent à l'école de Courtepin fin-janvier début-février.

Fonctionnement :
Le service veille à ce que chaque enfant soit contrôlé une fois par an. En l'absence d'une attestation de soins dentaires, le contrôle est effectué à l'école. Si des traitements nécessaires sont constatés pendant le contrôle, vous recevez un devis et les parents sont libres de choisir s'ils seront effectués par le service dentaire scolaire, ou chez dentiste privé. Si le traitement est effectué au cabinet dentaire scolaire, les parents accompagnent l'enfant et le rendez-vous est fixé directement par le cabinet dentaire avec les parents. Le traitement est payé en espèces sur place.

Si votre enfant va régulièrement chez le dentiste, vous pouvez obtenir une attestation de dispense de contrôle. Si possible, rendez visite à votre dentiste pendant les mois d'été afin d'obtenir l'attestation directement après le contrôle (valable un an).

Points importants :
- Tous les enfants doivent se soumettre une fois par an à un contrôle obligatoire, afin de détecter à temps les problèmes dentaires.
- Si des traitements s'avèrent nécessaires, vous recevrez au préalable un devis.
- Vous devez remettre le devis à l'enseignant(e) dans les 5 jours qui suivent le contrôle, en précisant si les traitements nécessaires seront effectués par le service dentaire scolaire ou par un dentiste privé.
- Les traitements à la clinique dentaire scolaire sont effectués en présence des parents.

Comment inscrire ou désinscrire votre enfant du contrôle dentaire :
Veuillez remplir le talon réponse présent sur la lettre d'information du service dentaire scolaire jusqu'au 30 septembre. L'attestation du dentiste privé doit nous parvenir à la même date.

Cette lettre d'information vous sera envoyée par Klapp et une copie papier sera donnée à votre enfant.

Vous pouvez nous envoyer cette attestation
- soit par Klapp au secrétariat : photo de bonne qualité ou en format pdf.
- soit par poste à l'adresse suivante : Cercle scolaire de Courtepin, Secrétariat, Route de l'école 21, 1784 Courtepin.

Nous aimerions encore attirer votre attention sur le fait que l'école et le secrétariat sont uniquement chargés de transmettre des informations et n'ont aucun pouvoir.

Le secrétariat scolaire se tient à disposition pour répondre à vos questions au sujet du dentiste scolaire.

Mycoses et verrues plantaires

Veuillez également avertir les enseignants en cas de mycoses ou de verrues plantaires, notamment pendant les cours de natation et les leçons de gym (douches), afin de prévoir le port obligatoire de chaussettes en latex.

Contrôles médicaux

Afin de répondre aux problématiques actuelles des élèves, l'organisation de la médecine scolaire dans le canton de Fribourg a été adaptée. Depuis la rentrée scolaire 2019, la nouvelle organisation (Frimesco) est mise en place progressivement. L'école de Courtepin a déjà introduit cette nouvelle organisation.

Principaux changements :

- Le premier examen, qui avait lieu, jusqu'à présent, dans le cadre de la 2e HarmoS, aura désormais lieu à l'âge préscolaire, c'est-à-dire juste avant l'entrée en 1er HarmoS. Cet examen obligatoire est effectué par le pédiatre habituel ou par le médecin de famille habituel de l'enfant. Lors de cet examen préventif, le médecin vérifie notamment le développement général, la vue et l'ouïe, la motricité et le langage de l'enfant. En outre, les vaccinations recommandées sont vérifiées à cette occasion et, si nécessaire, complétées par le médecin, en concertation avec les parents.

- Le deuxième examen, est organisé différemment selon le lieu d'habitation de l'enfant.
  Pour les élèves habitants à Barberêche, Courtaman, Courtepin, Pensier et Wallenried l'examen s'effectuera en première année du Cycle d'Orientation (CO).

- Pour les élèves habitants à Villarepos, l'examen aura lieu en 7e ou 8e Harmos. Des informations détaillées seront communiquées aux parents directement.

Poux

Veuillez avertir les enseignants si vous constatez la présence de poux afin de prendre les mesures nécessaires. Vous trouverez plus d'informations sur le site internet suivant :
https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/les-poux

Goûters

Nous vous recommandons d'offrir à vos enfants une collation saine.
Voici les recommandations de la société suisse de nutrition.

Idées pour des en-cas équilibrés

Conseil
Le fait de varier les produits et leurs combinaisons permet de créer des en-cas originaux et attractifs, par ex. pain avec fromage frais ou yaourt nature avec fruits rouges.

Boissons

Eau du robinet* ou eau minérale — Infusion d'herbes / de fruits sans sucre

* En Suisse, l'eau du robinet est délicieuse et irréprochable sur le plan sanitaire.

Fruits

pommes *toute l'année* — poires *août–avril* — raisins *septembre–novembre* — cerises *juin–août* — figues *juin–septembre* — fruits rouges *juin–octobre* — melons *juin–octobre*

prunes/ pruneaux *août–octobre* — nectarines/ pêches *juin–août* — mandarines *novembre–février* — oranges *novembre–février* — kiwis *toute l'année* — abricots *juin–août*

Légumes

tomates *juin–septembre* — carottes *toute l'année* — concombres *avril–octobre* — chou-rave *mars–novembre* — céleri *mai–septembre* — poivrons *juillet–octobre* — radis *mai–septembre* — fenouil *mai–novembre*

Pain et céréales

pain complet — pain mi-blanc — flocons de céréales non sucrés — pain croustillant — galettes de riz

Produits laitiers

fromage — fromage frais / fromage d'alpage — séré nature — yaourt nature — lait

Fruits à coque

noix — noisettes — amandes — noix de cajou

Risque d'étouffement chez les tout-petits / les fruits à coque moulus peuvent être utilisés.

02.0207.FR.02.2019

Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Conseils pour un dix-heures ou un goûter équilibré

L'alimentation est un réel plaisir des sens. Proposer aux enfants des repas et des en-cas diversifiés permet de couvrir les besoins fondamentaux et ainsi de bien grandir. La présente fiche vous indique comment préparer un dix-heures équilibré.

Un dix-heures ou un goûter équilibré

- ✔ contient de l'eau ou des infusions d'herbes et de fruits non sucrées.
- ✔ est composé d'un fruit et/ou d'un légume.
- ✔ est haut en couleur et attractif.
- ✔ est sans sucre ajouté.
- ✔ peut être complété selon l'activité physique et la faim par un produit céréalier, un produit laitier ou des fruits à coque.

Pas régulièrement, mais de temps en temps

- ✔ viande et produits à base de viande tels que saucisses, jambon, viande séchée – favorisez les produits pauvres en graisse.

Après avoir mangé les aliments suivants, il est conseillé de se rincer la bouche avec de l'eau:

- ✔ fruits secs
- ✔ jus de fruits (sans sucre ajouté)
- ✔ fruits exotiques tels que banane, mangue, ananas, papaye – privilégier les fruits exotiques issus des filières de production biologique ou du commerce équitable.

Ne sont pas recommandés

- ✘ les barres chocolatées, à base de lait ou de céréales.
- ✘ les céréales de petit-déjeuner sucrées.
- ✘ les biscuits.
- ✘ les boissons sucrées telles que thé froid, sirop, coca, boissons énergétiques.
- ✘ les boissons édulcorées artificiellement (light/zero).
- ✘ les boissons aromatisées et sucrées à base de lait.
- ✘ les produits gras ou fortement salés tels que bâtonnets salés, chips, fruits à coque salés.

Un en-cas raisonnable

- ✔ apaise les petites faims.
- ✔ apporte de l'énergie pour bouger et jouer pendant la pause et le temps libre.
- ✔ aide à se concentrer.
- ✔ se compose idéalement de produits régionaux et de saison.
- ✔ privilégie un emballage pratique, par exemple une boîte qui conserve les aliments au frais et permet d'éviter les déchets.

Taille d'une portion

1 portion de fruits et de légumes = autant que la main de votre enfant peut en contenir.

Avec le soutien de:

sge Schweizerische Gesellschaft für Ernährung
ssn Société Suisse de Nutrition
ssn Società Svizzera di Nutrizione

Internet à l'école

Afin de préparer nos jeunes au mieux pour l'avenir, l'utilisation d'internet dans le milieu scolaire est devenue une pratique courante. Afin d'aider les enfants à connaitre leurs droits et devoirs en ligne, l'école de Courtepin demande aux parents et aux élèves de signer une charte d'utilisation adaptée à l'âge des enfants.
Ces chartes ont été élaborées sur la base de la charte de Fritic (Centre de compétences responsable de tous les aspects en lien avec les médias et les technologies de l'information et de la communication (MITIC) dans le domaine de l'enseignement du canton de Fribourg.)
Ces chartes sont disponibles sur notre site internet.

Frischool

Il s'agit d'un site à disposition de tous les élèves du canton où vous pourrez trouver les manuels scolaires de vos enfants et de nombreuses propositions de ressources pédagogiques.

Comptes élèves

Dès la 5H, chaque élève dispose d'un compte Microsoft 365. Pour apprendre à l'utiliser sans risque, des leçons de prévention seront menées en classe avant qu'il-elle reçoive les coordonnées de son compte personnel.

Appareils connectés privés à l'école

De 7h45 à 11h45 et de 13h15 à 15h25, l'utilisation par les élèves de tous les appareils privés permettant de téléphoner, de capter ou de reproduire des sons ou des images ou de communiquer par internet est interdite, ceci sur tout le domaine scolaire. Ceci inclut les smartphones, smartwachs et les tablettes privées. Les enseignants se réservent le droit de demander aux élèves de déposer leurs appareils connectés dans une boîte prévue à cet effet dès leur entrée en classe. Les élèves concernés sont responsables de récupérer leur appareil à la fin des cours.
En cas de non-respect de cette règle, l'appareil connecté sera confisqué comme le stipule de l'article 66 du règlement de la loi scolaire.

Prévention écrans et médias sociaux

Vous trouverez des conseils et des recommandations en lien avec la consommation d'écran par vos enfants sur notre site internet ainsi que sur les plateformes suivantes :

- Medien und Internet (médias et internet)
- Home: Jugend und Medien (site web de la Confédération suisse)
- StartPage - Praevention Medien (site web dédié au monde numérique de l'association REPER)
- 3-6-9-12+ Pour un développement numérique durable (association française ayant pour but l'aide à l'éducation au numérique)
- Informations pour les parents | Centre de compétences Fritic (citoyenneté numérique)

Si votre enfant **est perturbé dans ses habitudes** (problèmes de sommeil, maux de ventre, maux de tête, agitation, agressivité inhabituelle, sentiment d'inquiétude, difficultés à l'école, …) **parlez-en :**

- à l'enseignant/e de votre enfant
- à la direction et/ou aux services d'aide à l'école (TSS)
- à REPER (entretien conseil pour parents) / https://preventionecrans.ch/contact/

Apprivoiser les écrans et grandir

3-6-9-12+

Avant 3 ans

L'enfant a besoin de découvrir avec vous ses sensorialités, et ses repères

Jouons, parlons, arrêtons les écrans

De 3 à 6 ans

L'enfant a besoin de découvrir ses dons sensoriels et manuels

Fixons un temps d'écrans, parlons-en en famille

De 6 à 9 ans

L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social

Créons et jouons avec les écrans, expliquons-lui Internet

De 9 à 12 ans

L'enfant a besoin d'explorer la complexité du monde

Apprenons-lui à se protéger et à protéger ses échanges

Après 12 ans

Il s'affranchit de plus en plus des repères familiaux

Ne l'espionnons pas, fixons des règles familiales, restons disponibles

> « J'ai imaginé en 2008 les repères « 3-6-9-12 » comme une façon de répondre aux questions les plus pressantes des parents et des pédagogues. » Serge Tisseron
>
> 3-6-9-12. Apprivoiser les écrans et grandir, Ed. érès

À TABLE, ON COUPE LE PAIN : COUPONS AUSSI LES ÉCRANS.
À tout âge, gérons les écrans comme les aliments
LES ÉCRANS, C'EST COMME LES BONBONS : EN MANGER TROP, ÇA REND RONCHON.
À tout âge, gérons les écrans comme les aliments
NE RESTE PAS SEUL AVEC TES ÉCRANS !
UN BON FILM, UN BON JEU VIDÉO, C'EST COMME UN BON GÂTEAU : ON LE PARTAGE ET ON EN PARLE.
À tout âge, gérons les écrans comme les aliments
LES ÉCRANS, C'EST COMME LES REPAS : HORAIRES FIXES ET QUANTITÉ LIMITÉE.
Illustrations : Blaise Jacob, Gauthier Le Bris.
3 6 9 12 Apprivoiser les écrans et grandir
bayard
érès

Objets perdus et trouvés

L'école encourage à rappeler aux enfants qu'il est préférable d'éviter d'apporter des objets de valeur à l'école et qu'il est très fortement déconseillé de laisser ce type d'objets aux vestiaires.
L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
Afin de limiter les risques de perte des vêtements, l'étiquetage avec le nom de l'enfant est vivement conseillé. Cela facilitera leur restitution en cas d'oubli ou de perte.

Conservation :

- **Vêtements, chaussons et boîtes à goûter :** Ils sont placés dans les caisses d'objets perdus et trouvés des bâtiments scolaires (à l'entrée principale de chaque bâtiment).
- **Objets de valeur (lunettes, clés, bijoux, montres, appareils dentaires) :** Ils sont conservés dans un endroit sûr et verrouillé.

Restitution :

- **Vêtements, chaussons et boîtes à goûter :** Les enfants ou leurs parents peuvent chercher dans les caisses des objets perdus et trouvés des bâtiments scolaires après la fin des cours et rapporter chez eux les objets trouvés.
- **Objets de valeur (lunettes, clés, bijoux, montres, appareils dentaires) :** Celui qui trouve un objet ou celui qui annonce un objet perdu doit décrire précisément l'objet pour en garantir la restitution.

Destination des objets non réclamés :

- **Caisses pour les objets non précieux :** La veille de chaque période de vacances, les caisses des objets perdus et trouvés sont vidées. Les objets sont conservés ailleurs jusqu'à la fin de l'année scolaire. Si personne ne se manifeste comme propriétaire, les objets seront utilisés à des fins caritatives (par exemple, marché gratuit du comité de parents).
- **Objets de valeur (lunettes, clés, bijoux, montres, appareils dentaires) :** Ils sont conservés pendant 12 mois et ne peuvent être récupérés qu'avec une confirmation des parents si leur valeur estimée dépasse CHF 300.00. Passé ce délai, les objets seront soit éliminés, soit destinés à des fins caritatives.

Déclaration de perte :
Si l'objet de valeur recherché n'a pas été retrouvé, une déclaration de perte peut être utile. Pour faire une déclaration de perte, veuillez remplir le formulaire suivant : LINK

Merci pour votre soutien et votre coopération !

Dégâts et assurances

L'école attend des élèves qu'ils respectent le matériel et les locaux mis à leur disposition. En cas de détérioration d'un moyen d'enseignement, le coût de remplacement du matériel sera facturé aux parents. Cela s'applique, par exemple, aux manuels scolaires, aux instruments de musique, aux équipements sportifs, aux ordinateurs, aux tablettes, etc.
Les dégâts causés par un élève à des tiers ou aux bâtiments scolaires sont également à la charge des parents. L'assurance RC privée des parents peut couvrir ces frais, mais il est important de vérifier les conditions de la police d'assurance.
De même, les parents qui transportent des élèves au moyen de leur véhicule privé le font sous leur responsabilité. Il est donc important de disposer d'une assurance "occupants" qui couvre les dommages corporels en cas d'accident.

Journée « Futur en tous genres » 13 novembre 2025

Comme son nom l'indique, la journée « Futur en tous genres » s'intéresse à l'avenir et aux larges perspectives qui s'offrent aujourd'hui aux filles et aux garçons de la 7H. Le temps d'une journée, ils et elles découvrent de nombreux domaines professionnels et des parcours de vie inédits. « Futur en tous genres » leur permet de découvrir de nouveaux horizons, de réfléchir au choix d'une carrière professionnelle et des perspectives de vie sans à priori ou idée préconçue.

C'est un projet mis en place par plusieurs partenaires : les écoles, le monde professionnel et la sphère familiale.

De plus amples informations seront transmises par l'enseignant titulaire de votre enfant.

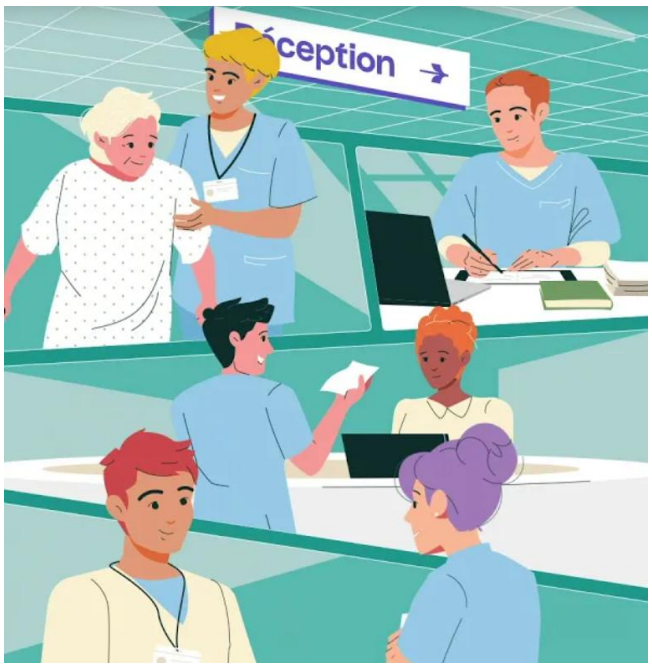

Le conseil des parents

Sa mission

- entretient un échange d'informations et un partage d'opinion avec les directions et le corps enseignant.
- représente les intérêts des parents auprès de la direction de l'école et du corps enseignant.
- discute de thèmes et de demandes qui s'avèrent importants pour l'ensemble de l'école.
- apporte son aide dans le cadre des activités scolaires.
- contribue à la vie et à l'organisation de l'école par ses propres activités/projets (Fit4Futures, Coup de balai, Pedibus, concours de dessin, marché gratuit à l'école, contes pour les élèves).

Ses fonctions

- désigne son président ou sa présidente.
- organise et dirige l'ensemble des réunions et rédige un procès-verbal après chaque réunion.
- prévoit la démission des parents membres dont les enfants ne fréquentent plus l'école primaire.
- contacte les parents par écrit pour le remplacement d'un membre du conseil des parents.

Le conseil de parents

... Le conseil des parents encourage le dialogue entre les parents et l'école. Il permet l'échange d'informations et la discussion de propositions entre la commune, les parents et l'école.
... Le conseil des parents s'engage pour le bien-être des élèves.
... Le conseil des parents est indépendant sur le plan confessionnel et politique.
... Le conseil des parents a été constitué en 2018. Son cadre légal est défini selon les bases légales suivantes : la loi sur la scolarité obligatoire, le règlement de la loi sur la scolarité obligatoire et le règlement scolaire communal.

Sa composition

- 8 membres représentant les parents nommés par le conseil communal,
- le/la conseiller/ère communal/e responsable de l'école primaire,
- les 2 directions d'école,
- un enseignant par école

Le contacter

Le conseil des parents est à votre disposition pour recevoir vos propositions de thèmes, de remarques ou d'informations complémentaires. Vous pouvez le contacter à l'adresse suivante: cp-er@ecolecourtepin.ch

Passeport Vacances

PLEIN D'ACTIVITÉS À CHOIX POUR TES VACANCES D'AUTOMNE !

13 au 17 octobre 2025

PassVac courtepin

Inscriptions et paiements EN LIGNE du 30.08 au 14.09 sur www.passvac-courtepin.com
CHF 25.-/enfant pour 3 activités

Soirée d'aide aux inscriptions :
Mercredi 10 septembre de 19h30 à 20h30 à la salle d'accueil de l'école enfantine Pavillon E

Bourse pour activité supplémentaire :
Dès jeudi 18 septembre sur notre site, selon places restantes disposnibles, une activité supplémentaire gratuite par enfant. Premier arrivé, premier servi !

Inscriptions pour les accompagnant-e-s :
Sur notre site du 24 septembre au 4 octobre

Demande d'aide financière possible auprès de Pro Junior Fribourg
026 424 24 42 • aide@projunior-fr.ch • www.proju-fr.ch

Plus d'informations sur www.passvac-courtepin.com

Associations locales

Association	Contact	Site Web	Téléphone	E-Mail
Club de football FC Courtepin Misery Courtion	Claude Progin	FC Courtepin-Misery-Courtion - Home		contact@fc-cmc.ch
Club de football FC Villarepos	Jérémy Baliacas		079 299 09 73	fcvillarepos@gmail.com
Cours de natation Piscine intérieure Courtepin		www.piscinecourtepin.ch	026 565 42 48	info@piscinecourtepin.ch
Chœur d'enfants "la clef des chants"	Saranda Riedo		079 378 34 13	choeur.enfants.courtepin@gmail.com
Musique ou cours d'instrument Conservatoire de Fribourg Lieu d'enseignement Courtepin	Alto, euphonium, trompette : Antoine Rabut Flûte à bec : Céline Herrero Piano : Audrey Mützenberg	www.fr.ch/conservatoire	026 305 99 40	concervatoire@fr.ch
Société musicale l'Avenir de Barberêche-Courtepin	Vital Esseiva	www.fanfare-courtepin.ch	079 692 79 49	president@fanfare-courtepin.ch
Cours de langue et de culture portugaises	Lurdes Gonçalves	www.epesuica.ch	031 352 73 49	coordenacao@epesuica.ch
Cours d'espagnol	Francisco Javier Olivares Sevillano			fjavier.olivares@educacion.gob.es
Ludothèque Pinocchio	Nicole Meyer	www.ludo-pinocchio.ch		ludo.pinocchio@bluewin.ch
Passeport vacances PassVac	Simone Monney	www.passvac-courtepin.com		passvac.courtepin@gmail.com
Cours d'aviron Société d'aviron Fribourg	Daniel Wirth	Société d'aviron Fribourg - Freiburger Ruderverein - Juniorentraining		coach@safribourg.ch
Cours de golf junior Golf & Country Club Wallenried	Simon Morris	Golfschule – Golf Club Wallenried	026 684 84 80	smgolf@bluewin.ch
Agrès, Danse, Gymnastique enfantine, Gymnastique et danse FSG Courtepin Courtaman	Paulo Sobreiro	www.fsg-courtepin.ch		comite@fsg-courtepin.ch
Cours facultatifs d'initiation au suisse allemand "Rägeboge"	Administration communale		026 684 18 34	habitants@courtepin.ch